

<b>Chapitre : 1944-1947 : Refonder la république, redéfinir la démocratie</b>	<b>Le Prof</b>
<b>Mots de vocabulaire à maîtriser :</b> GPRF, CNR, Épuration, Constitution, Régime parlementaire, Référendum, État-Providence, Nationalisation.	
<b>Repères historiques à connaître :</b> Libération de la France (1944-1945), Droit de vote des femmes (1944), Création de la sécurité sociale (1945), GPRF (1944-1946).	

Résumé de la 1 <sup>ière</sup> partie	Résumé de la 2 <sup>e</sup> partie	Résumé de la 3 <sup>e</sup> partie	Carte mentale / Schématisation/ Carte
<p>Après le débarquement allié en Normandie, la libération de la France commence. Elle s'achève en 1945. Le général de Gaulle rentre en France et il est acclamé le 25 août 1944 après la libération de Paris. Il est à la tête du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) qui rassemble ceux ayant résister aux Allemands et au régime de Vichy.</p> <p>Le GPRF reprend les idées politiques issues de la résistance et du CNR. Ses premières actions sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supprimer les décisions du régime de Vichy,</li> <li>- De mettre en place une épuration légale qui remplace l'épuration spontanée née à la libération (traquer celles et ceux qui ont collaboré)</li> <li>- De rétablir les libertés fondamentales,</li> <li>- De restaurer la République avec l'élection d'une assemblée constituante en Octobre 1945 donc l'objectif est de donner une nouvelle constitution à la France.</li> </ul>	<p>La nouvelle Assemblée constituante, dominée par les communistes et les socialistes, rédige une constitution pour réorganiser le régime républicain. Elle diminue le pouvoir du président de la République et donne à l'Assemblée un pouvoir très fort. On parle de régime parlementaire.</p> <p>Le Général de Gaulle s'oppose à ce projet et démissionne en janvier 1946. Cette nouvelle constitution est soumise aux Français et Françaises par référendum. En effet, les femmes ont obtenu le droit de vote en 1944. Elle est rejetée. Une nouvelle Assemblée est élue et, en octobre 1946, contre l'avis du Général de Gaulle, la constitution de la IV<sup>e</sup> République est adoptée donnant à l'Assemblée nationale d'importants pouvoirs.</p>	<p>En 1944, les droits de vote et d'éligibilité sont accordés aux femmes. Ils leurs sont accordés en reconnaissance de leur participation active à la résistance contre les Allemands. Ainsi, la France devient une démocratie dont le suffrage est vraiment universel. Les femmes participent massivement aux élections mais peu d'entre elles sont élues. La constitution de 1946 leur accorde également l'égalité des droits avec les hommes dans tous les domaines.</p> <p>La refondation de la république s'accompagne de réformes économiques et sociales rédigées par les CNR pendant la guerre. L'idée est de créer un état-providence dont l'objectif serait d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens. Dans le domaine économique, l'État prend le contrôle des secteurs essentiels à la reconstruction du pays (énergie, transport, banques, ...) et il nationalise les entreprises ayant collaboré avec l'Allemagne, par exemple Renault. Dans le domaine social, les lois de 1936 sont rétablies et la France met en place la sécurité sociale (1945) dont le but est de protéger les Français face aux risques de la vie (maladie, vieillesse). Elle donne également des droits sociaux aux Français (retraite, allocations familiales,...).</p>	